

ISOC : les enjeux d'une réforme à 7 milliards

« Si une société peut aller s'installer en Pologne, pour être moins taxée, elle le fera. » **Marc MARLIÈRE**

12 Chaque année, l'impôt des sociétés rapporte 12 milliards d'euros à l'État.

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

Réformer l'impôt des sociétés pour rendre la Belgique plus attractive. C'est LE chantier qui animera le gouvernement fédéral ces prochaines semaines.

• Caroline FIXELLES

Cest le gros chantier de la rentrée pour le gouvernement. Réformer l'impôt des sociétés, ou l'ISOC pour les intimes. Et que l'on soit GSK ou gérant de l'épicerie du coin, on scrute avec attention, depuis cet été, les dernières sorties sur le sujet.

Pourtant, la réforme de l'ISOC ne fait pas partie de l'accord de gouvernement. Mais la N-VA – et surtout le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt – a décidé, en janvier, de l'inscrire à l'agenda.

« Le système actuel combine un taux nominal élevé (33,99 %) à des déductions permettant d'offrir un taux préférentiel à certaines niches », explique le ministre. Résultat : dans la majorité des cas, le taux d'impôt réellement payé est moindre.

« Cette stratégie a atteint ses limi-

tes », admet Johan Van Overtveldt. Entendez, il faut réformer et simplifier. Et pour cause, la pression internationale pour plus d'harmonisation et de transparence fiscale ne cesse d'augmenter. Les voix européennes s'élèvent contre la bataille à laquelle se livrent les États pour attirer chez eux les investisseurs, à coups de cadeaux fiscaux alléchants. La Belgique a elle-même fait l'objet de remontrances pour les « excess profit rulings ».

« Mais la Belgique, à l'économie très ouverte, doit conserver son attractivité à l'égard des investisseurs et des entreprises. Sinon, on risque de perdre des emplois », juge le grand argentier. Lors du dernier conclave budgétaire, le ministre des Finances a donc reçu pour mission de formuler des propositions. Avec trois objectifs : renforcer le soutien aux

PME, rendre le pays plus attractif et mener une réforme neutre budgétairement – pas question de grever encore plus le budget.

L'idée : baisser le taux de l'ISOC – pour le rapprocher du taux effectivement payé – et, en contrepartie, supprimer des niches fiscales afin, notamment, d'assurer une équité entre PME et multinationales.

Le ministre des Finances a bûché cet été. Il a concocté une note de négociation, soumise fin août à la majorité. Dedans, il prévoit de réduire l'impôt des sociétés à 20 %

« Il faut que la Belgique conserve son attractivité à l'égard des investisseurs et des entreprises. »

DE QUOI PARLE-T-ON ?

33,99 % Un taux, surtout des niches

L'impôt des sociétés est un des quatre modes de taxation des revenus en Belgique, avec l'impôt des personnes physiques, des personnes morales et des non-résidents. L'impôt des sociétés, ou ISOC, taxe les bénéficiaires qu'une société réalise. Son taux en Belgique s'élève à 33,99 %. Mais la majorité des sociétés ne paient pas autant d'impôts. Ainsi, le taux effectif moyen est plutôt de 23 %. Selon une récente étude du PTB, les 50 plus grosses multinationales paient en moyenne 2,7 %. Soit un

manque à gagner de 6,9 milliards € pour l'État. Pour rappel, l'ISOC ramène 12 milliards € par an à l'État.

Pour réduire l'assiette fiscale – et par là l'impôt –, ces sociétés activent ce que l'on appelle des niches fiscales. Car si on parle de l'ISOC depuis longtemps – sans aboutir au consensus politique – la Belgique a développé entre-temps toute une palette de déductions fiscales.

Une palette de niches fiscales

La plus grosse ? Les **intérêts notionnels** ou la déduction pour ca-

pital à risque. « Toute société est concernée, pour peu qu'elle augmente ses fonds propres d'une année à l'autre et qu'elle ne les redistribue pas », pointe Marc Marlière, avocat fiscaliste et professeur à l'UCL. Elle déduit alors de son bénéfice imposable un pourcentage (1,6 % pour les grosses sociétés et 2,1 % pour les PME). »

Parmi les autres niches fiscales : – la déduction pour **revenus de brevets** (déduire 80 % de ces revenus), importante pour le secteur pharmaceutique, en cours de transformation ; – la déduction pour les **pertes an-**

terieures : une société qui fait des pertes peut les déduire au cours d'années plus fastes ;

– les **revenus définitivement taxés** : une société fille est actionnaire d'une société mère. Les dividendes que la mère paie à la fille peuvent être déductibles de la

base imposable à hauteur de 95 %. On évite une double taxation.

«Ce sont essentiellement les multinationales qui profitent de ces niches, dit Marc Marlière. Car prenez les notionnels. Les PME n'augmentent pas tant que ça leurs fonds propres d'une année à l'autre et surtout, elles les in-

vestissent.» À noter que les PME peuvent bénéficier d'un taux de l'ISOC réduit à condition notamment d'avoir une base imposable inférieure à 322 500 €. Le taux descend jusqu'à 24,98 % pour la tranche allant jusqu'à 25 000 €. ■

d'ici 2019, en 3 phases, avec une baisse plus rapide pour les PME. Ainsi qu'une série de pistes pour financer la baisse (voir cadrée).

Sur les bancs de la Suédoise, depuis, on négocie, en parallèle du budget. «Ce n'est pas simple. Car il y aura des perdants et des gagnants, nous confie une source gouvernementale. Il faudra sans doute phaser la réforme sur plusieurs années pour

bien prévenir les entreprises. Car modifier l'ISOC changera les attitudes.»

Le sujet est politiquement sensible. L'Open Vld a déjà balayé certaines pistes. Kris Peeters (CD&V), lui, doute de la neutralité budgétaire de l'exercice. D'autres, dans la majorité, jugent ce taux de 20 % peu réaliste. Malgré tout, on avance, dit-on. Au point de cou-

pléter un accord sur le budget (at-

tendu pour le 11 octobre au plus tard) à un accord sur l'ISOC ? Pas sûr. Au cabinet Van Overtveldt, c'est priorité au budget. La Suédoise semble ne pas vouloir se précipiter. L'enjeu est important. Si bien qu'on laisse entendre qu'il n'y aura pas de réforme «totale et validée» pour octobre. On table plutôt sur fin 2016, histoire d'aller d'abord sonder le secteur. ■

COMMENT FINANCER ?

7
milliards €

La fin des notionnels

Charles Michel l'a encore répété dernièrement : l'exercice doit être neutre budgétairement. Or, selon la dernière note du ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, baisser l'ISOC à 20 %, à l'horizon 2019, coûterait plus de 7 milliards €. Comment, dès lors, financer la baisse ? La perte de rendement de l'ISOC devrait au moins être compensée par la suppression de niches fiscales. Sur la table des négociations, une trentaine de mesures. Parmi celles-ci :

1. La suppression des intérêts notionnels
On n'y coupera pas. Le Conseil supérieur des Finances est très clair sur le sujet : aucune baisse significative de l'ISOC n'est faisable sans la suppression des intérêts notionnels. Et pour cause, cela devrait

rapporter 3,3 milliards €. Un montant qui surprend l'économiste Bruno Colmant, père des notionnels, qui évoque que la Banque nationale de Belgique, elle, table plutôt sur quelques centaines de millions d'euros.

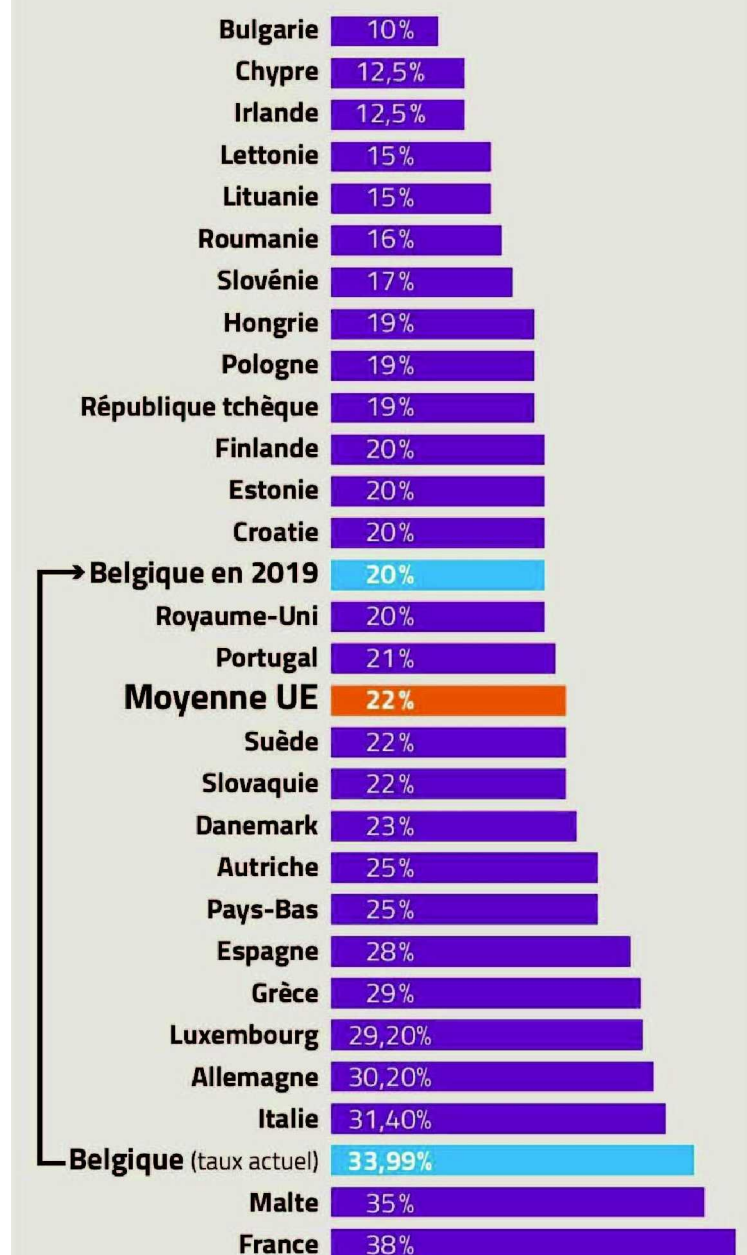
2. D'autres niches rabo-tées
On plafonne les réductions pour pertes du passé (ce qui devrait rapporter 556 millions €) et le régime des revenus définitivement taxés (voir cadrée). On supprime les excess profit rulings (80 millions €), tant décriés par l'Europe (ce système permet à une société belge faisant partie d'une multinationale de bénéficier d'une exonération partielle de ses bénéfices excédentaires). Mais supprimer ces niches fiscales ne sera pas suffisant. Alors...

3. Hausse du pré-compte mobilier et taxe sur les plus-values
Le précompte mobilier sur les dividendes passerait de 27 % à 30 %. On taxerait également les plus-values, lors de la vente des actions d'une personne qui dispose d'un «intérêt considérable» dans une société. Si ces deux mesures faisaient partie de la première version de sa note, le ministre des Finances n'y fait plus référence dans sa dernière mouture. Ces deux mesures auraient en effet crispé l'Open Vld. Décision définitive ?

4. Moins de déductibilité des frais
Dès 2019, la déductibilité des frais (restaurants, etc.), ne pourrait excéder 5 % du chiffre d'affaires. ■

L'ISOC DANS L'UE

La course au taux le plus bas



Le taux belge est à 33,99 % depuis une dizaine d'années. Il situe la Belgique parmi les pays européens qui taxent le plus les sociétés. Baisser le taux à 20 % permettrait de ramener notre pays dans la moyenne européenne. « Pour la Belgique, ce taux représente une perte de compétitivité, assure Marc Marlière, avocat fiscaliste. Si une entreprise a la possibilité d'aller s'installer en Pologne par exemple, pour être moins taxée, elle le fera. » Et les entreprises l'ont bien compris : « elles mettent leur siège en Irlande (ISOC à 12,5 %) et de façon légale – en profitant parfois des failles du système –, rapatrient les bénéfices afin qu'ils soient moins taxés ».

On observe ces dernières années, une course en Europe au taux le plus bas. Londres pourrait d'ailleurs prochainement réduire son taux à 15 % pour se rapprocher du taux irlandais.

« L'idée, qui court depuis des années, est d'harmoniser et d'imposer un taux unique en Europe », indique le professeur de l'UCL.

Mais lequel ? C'est là que ça se complique. « Dites à une entreprise qui bénéficiait d'un taux de 12,5 % qu'elle paiera 20 %, il y a un risque qu'elle quitte l'Europe. Dites à une entreprise qui payait 29 %, qu'elle paiera 20 %, elle sera contente, mais c'est l'Etat qui, craignant pour son portefeuille, pourrait alors être réticent. » ■

«Baisser l'ISOC (à 20 %) n'entraînera pas un afflux massif d'entreprises. D'autres pays ont des taux plus bas.»

Étienne DE CALLATAÿ

700 millions € à récupérer auprès de multinationales (excess profit rulings) avant de réformer l'ISOC, dit la FGTB.

Faut-il réformer l'ISOC ?
Les experts répondent

Une réforme de l'ISOC nécessaire ?

La majorité des experts plaident pour une réforme de l'impôt des sociétés, notamment pour renforcer la compétitivité de la Belgique par rapport aux autres pays européens. Nous avons interrogé deux économistes aux avis tranchés. Si l'un y voit une urgence absolue, l'autre n'en fait pas une priorité.

PAS PRIORITAIRE

« Plus à faire du côté des charges sociales »

Réformer l'ISOC est-il indispensable ?

Ce n'est pas une priorité absolue pour ce gouvernement. Il y a plus à faire du côté de l'allègement des cotisations sociales. La preuve : l'Allemagne et les États-Unis, qui ont des taux proches de la Belgique, ne semblent pas souffrir particulièrement.

Mais n'est-ce pas une perte en termes de compétitivité ?

La Belgique a choisi de ne pas être compétitive sur son taux mais sur certaines niches fiscales comme les intérêts notionnels ou encore la déduction sur les revenus de brevets. Pour UCB ou GSK par exemple, 4/5 de leurs revenus ne sont pas assujettis.

Mais baisser l'ISOC n'attirerait-il pas plus d'entreprises sur notre territoire ?

Quand une entreprise veut investir dans un pays, elle prend en

considération une panoplie d'arguments : la stabilité juridique, la disponibilité et la qualité de la main-d'œuvre, etc. L'ISOC est une de ces considérations mais pas la seule. Baisser l'ISOC n'entraînera pas un afflux massif d'entreprises. Car des pays, comme l'Irlande (12,5 %), ont des taux plus bas. On doit attirer autrement : avec de bonnes universités, des aides à l'investissement, etc.

Baisser le taux de l'ISOC ne servira donc pas à relancer l'économie ?

Je ne pense pas. Ça ne veut pas dire qu'il faut faire passer le taux à 50 % mais je doute que l'effet retour soit spectaculaire. Tout comme je doute que cela favorise l'entrepreneuriat. Le gamin de 18 ans qui veut se lancer a ça en lui. Il n'a pas besoin d'une baisse de l'ISOC. Et puis, baisser son taux, c'est le faire au détriment de

l'étranger. Ce n'est pas se montrer très européen. Cela ne va pas développer de l'activité belge mais délocaliser de l'activité française.

Quoi, cela ne profitera pas aux PME ?

Les PME n'ont pas de vrais problèmes de rentabilité en raison du taux de l'ISOC. Le problème des PME en Belgique, c'est qu'elles ne grandissent pas. Il faut donc travailler sur les cotisations sociales.

Disons que l'on baisse le taux. On le finance comment ?

Cela dépend du taux à atteindre. Si on se limite aux compensations au sein des sociétés, on n'ira pas plus loin que 25 %. Si on veut descendre plus, il faudra compter sur l'effet retour et chercher ailleurs. Où cela ? Par exemple en taxant la pollution comme la consommation de mazout, de gaz, les voitures de société. ■Ca.f.

« C'est dommageable en termes de compétitivité »

Réformer l'ISOC est-il indispensable ?

Oui, car il y a une baisse structurelle du taux dans les autres pays. Si bien que l'ISOC belge sera bientôt le plus élevé d'Europe. C'est dommageable en termes de compétitivité. On doit suivre le mouvement et il faut se dépêcher. L'ISOC, c'est ce qui attire ou fait fuir les multinationales. Or, nous sommes très dépendants des capitaux étrangers. Et le taux de l'ISOC a une valeur informative fondamentale pour les entreprises. Alors que c'est un impôt assez anodin qui représente 1/3 de l'impôt des personnes physiques.

La Suédoise veut que la réforme ne coûte rien. En supprimant notamment « vos » intérêts notionnels. Faisable ?

Qu'elle soit neutre, c'est un non-sens. Car là, vous déplacez les charges d'impôts vers d'autres sociétés. Il faut accepter qu'il y ait

un coût : on baisse le taux tout en déphasant progressivement les notionnels – devenus moins utiles. Afin de ne pas trop perturber les entreprises qui pourraient changer d'attitude. Il faut aussi rester attractif face à des sociétés qui paient déjà moins de 20 %.

La réforme n'est donc pas la bonne ?

Telle que présentée, elle ne tient pas debout et est sans intérêt.

Cela part de l'idée que les comportements ne changent pas ! On a fait la même erreur avec les accises sur l'alcool : les gens vont chercher leurs bouteilles ailleurs.

Que faire alors ?

Tout d'abord aller voir les grosses entreprises, comme GSK, Electabel... Et leur demander comment elles agiraient si on baissait l'ISOC et si on scalpait les notionnels.

Et les PME ?

L'ISOC n'est pas le problème des PME, peu bénéficiaires. Les grandes entreprises créent de la richesse. Les petites, elles, créent de l'emploi et sont plus intéressées par une baisse des charges.

Une bonne réforme, c'est quoi ?

On baisse le taux sans compensation – on fait un cadeau à l'État sur les notionnels – et on espère un effet retour. Pour être sûr, on impose que les bénéfices issus de la baisse de l'ISOC restent dans la société. Et on incite aux investissements par des déductions.

Mais cela va encore creuser le budget. Pas un peu utopiste ?

Ça creuse le budget mais on remet l'économie en marche. Il faut être capable de dépenser pour gagner derrière. ■ **Ca.F.**

QUE DISENT-ILS ?

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB)

La FEB a rappelé dernièrement, par la voix de son CEO, Pieter Timmermans qu'elle demandait de longue date une réforme structurelle et approfondie de l'impôt des sociétés. La FEB prône une baisse substantielle du taux à 24 % et à un taux encore inférieur si possible. Elle prône une approche visant la neutralité budgétaire par le biais de mesures compensatoires. À cet égard, la FEB n'est pas

favorable à un relèvement du précompte mobilier et/ou à une taxation des plus-values ou un impôt sur le revenu de la fortune. Elle n'est pas non plus favorable à une suppression totale et brutale des intérêts notionnels.

L'Union des classes moyennes (UCM)

L'UCM, qui représente les indépendants et les PME, suggère une baisse du taux à 25 %, avec un taux réduit pour les PME à 20 %. L'association est en faveur d'une suppression phasée des intérêts notionnels pour financer une baisse de l'ISOC et d'une éviction progressive des déductions fiscales à mesure que le taux facial de l'ISOC diminue.

La FGTB

Le syndicat socialiste rappelle

que la Belgique doit toujours récupérer 700 millions € auprès des multinationales (des excess profit rulings). « C'est un préalable indispensable à toute réforme de l'impôt des sociétés. » Si la FGTB partage l'idée que cette réforme doit être neutre budgétairement, le syndicat rappelle qu'un rapport du Conseil supérieur des Finances a récemment estimé que la suppression de toute une série de niches fiscales et la hausse du précompte mobilier à 38 % ne permettraient pas de compenser le coût budgétaire d'une baisse du taux de l'ISOC à 20 %. Le syndicat se réjouit par contre « de la volonté de supprimer des niches fiscales telles que les intérêts notionnels et autres mesures qui vident les caisses de l'État belge et des autres pays de l'UE ».